



Conseil Economique
et Social

Distr.
GENERALE

TRANS/WP.15/AC.2/3
6 novembre 1998

Original : FRANÇAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITE DES TRANSPORTS INTERIEURS

Groupe de travail des transports
de marchandises dangereuses

Réunion d'experts sur les Prescriptions européennes relatives
au transport international des marchandises dangereuses
par voies de navigation intérieures (ADN)
(Deuxième session, Genève,
18-22 janvier 1999)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA DEUXIÈME SESSION

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le lundi 18 janvier à 10 heures

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Élection du Bureau

IMPORTANT

Compte tenu des nouvelles mesures de sûreté concernant l'accès au Palais des Nations, les délégations sont priées d'informer le secrétariat (Division des transports de la CEE) de leur composition exacte. L'accès au Palais des Nations sera réservé aux porteurs d'une carte d'identité qui sera délivrée par la Section de la Sécurité et de la Sûreté à la Villa Les Feuillantines, 13 Avenue de la Paix (voir plan en dernière page).

Chaque participant annoncé sur la liste des membres de la délégation est prié de remplir à l'avance le formulaire d'enregistrement figurant en page 8 et de le transmettre par fax (41 22 917 00 39) ou par courrier électronique (mireille.bassegana@unece.org) au plus tard une semaine avant l'ouverture de la session.

1/ Par souci d'économie, les documents expédiés par courrier ne seront pas disponibles en salle. Les représentants sont priés de se rendre à la réunion munis de leur exemplaire des documents.

- | | |
|--|--|
| 3. Propositions d'amendements à l'ADN | TRANS/WP.15/148
TRANS/WP.15/AC.2/2
TRANS/WP.15/AC.2/1999/1
TRANS/WP.15/AC.2/1999/4
TRANS/WP.15/151
TRANS/WP:15/153, annex 2 |
| 4. Restructuration de l'ADN | TRANS/WP.15/AC.2/1998/3 |
| 5. Coopération avec le groupe de travail spécial sur l'élaboration d'un projet d'accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN) (Groupe AC.6) | TRANS/AC.6/16, -/Add.1 et -/Add.2
TRANS/WP.15/AC.2/2, annexe 2
TRANS/WP.15/AC.2/1999/2
TRANS/WP.15/AC.2/1999/3 |
| 6. Programme de travail et calendrier des réunions | |
| 7. Questions diverses | |
| 8. Adoption du rapport. | |

* * *

NOTES EXPLICATIVES

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Conformément au Règlement intérieur de la Commission, le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour (TRANS/WP.15/AC.2/3).

Organisation du temps de travail :

Le secrétariat propose que le temps de travail soit réparti comme suit :

18 et 19 janvier :	Points 1 à 4, 6 et 7 de l'ordre du jour
20 et 21 janvier :	Point 5
22 janvier :	Point 8.

2. ÉLECTION DU BUREAU

Conformément au règlement intérieur de la Commission et selon l'usage, la Réunion élira un président et, éventuellement, un vice-président. Il est prévu que le vice-président du Groupe de travail AC.6,

M. G. Kafka (Autriche) préside les débats relatifs au point 5.

3. PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS AUX PRESCRIPTIONS EUROPEENNES RELATIVES AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIES DE NAVIGATION INTERIEURES (ADN)

Les documents suivants ont été soumis :

- une proposition d'amendements soumise par la Fédération de Russie (TRANS/WP.15/AC.2/1999/1);
- un document préparé par le secrétariat sur la base d'amendements adoptés pour I-ADNR (TRANS/WP.15/AC.2/1999/4).

La Réunion d'experts voudra éventuellement examiner les conséquences, pour I-ADN, de l'entrée en vigueur des amendements à I-ADR, prévue pour le 1er janvier 1999 (TRANS/WP.15/151 et TRANS/WP.15/153, annexe 2).

4. RESTRUCTURATION DE L-ADN

La Réunion d'experts sera informée de l'évolution des travaux de restructuration du RID et de I-ADR. Elle souhaitera éventuellement en examiner les conséquences pour I-ADN.

5. COOPÉRATION AVEC LE GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL SUR L'ÉLABORATION D'UN PROJET D'ACCORD RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIES DE NAVIGATION INTERIEURES (ADN)

La Réunion d'experts sera informée de l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail spécial (AC.6) (voir rapport de la 8ème session TRANS/AC.6/16, -/Add.1 et -/Add.2).

Le Groupe de travail spécial AC.6 a souhaité que la Réunion d'experts examine les prescriptions ADN pour les adapter aux besoins d'un accord et qu'elles puissent faire l'objet de l'annexe 1 du projet d'accord (voir aussi TRANS/WP.15/AC.2/2, annexe 2).

La Réunion devrait également examiner du point de vue technique :

- le Chapitre 3 de l'Annexe 2 du projet d'Accord (TRANS/WP.15/AC.2/1999/2) (Autorisations spéciales);
- les Annexes 3 et 4 du projet d'Accord (TRANS/WP.15/AC.2/1999/3) (Dispositions transitoires).

6. PROGRAMME DE TRAVAIL ET CALENDRIER DES RÉUNIONS

OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE

FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT

Date:

Titre de la réunion

Délégation/Participant de (pays, organisation ou agence)

Participant: Nom

Prénom

Catégorie de participation

Chef de la délégation	/	Observateur (organisation)	/
Membre de la délégation	/	ONG	/
Observateur (pays)	/	Autre	/
.....			
.....			
Participation du / au			
du	au	...

Dans quelle langue préférez-vous recevoir les documents

Anglais /

Français /

Russe /

Occupation officielle:

No de passeport :

Valable jusqu'au :

No de téléphone officiel :

No de télécopieur (Fax) :

Adresse E-mail :

Adresse officielle permanente :

Adresse à Genève :

Accompagné par son conjoint Oui /

Non /

Nom du conjoint

Prénom

A remplir lors de la délivrance de la carte d'identité

Signature du participant :

Signature du conjoint :

Date :

Réservé au Service de sécurité

No de la carte délivrée:

Initiales du fonctionnaire: